

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 8 octobre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis, sur convocation du 29 septembre par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT.

Absents : Messieurs Jean-Charles JACOULOT, Michaël NICOD absents, excusés.

Secrétaire de séance : Madame Angélique BIERLA

Le PV de la séance du 16 juillet 2020 est approuvé sans observation.

Décès

Remerciement de la Famille TATU, pour les marques de sympathie lors du décès de Raymond.

Remerciement de la Famille MONNET, pour les marques de sympathie lors du décès d'Henriette.

Remerciement de la Famille MUNNIER, pour les marques de sympathie lors du décès de Louis.

I - FINANCES

Cession de terrain à Monsieur et Madame PIERRE Bernard et Marie-Christine : délibération 27.10

Suite au document d'arpentage n°848C, le domaine non cadastré devient AD302, propriété de la commune. La commune vend les parcelles AD302 et AD95 pour une contenance respective de 33m² et 120m². Le conseil municipal vote à l'unanimité la cession de terrain à Monsieur et Madame PIERRE Bernard et Marie-Christine des parcelles AD302 et AD95 pour une contenance respective de 33m² et 120m². Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant au prix de 40.00 euros le m², soit un montant total de 6120,00 € pour 153 m². Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Institution d'une régie de recettes : Décision du Maire n°4/2020

Le conseil municipal a délibéré pour déléguer une partie de ses pouvoirs à Monsieur le Maire, dont la possibilité de création, modification ou suppression d'une régie de recette. En conséquence, le conseil municipal est informé que, le titulaire de la régie de recettes pour encaisser les droits de place, les dons et les legs sera Madame Fanny DUBOIS à compter du 22 octobre 2020 suite au départ de Madame Christelle CARTIER.

Vote des tarifs périscolaires : délibération n°28.10

Suite aux réunions de la commission périscolaire du 25 août et du 21 septembre, Monsieur Le Maire propose une hausse des tarifs de la prestation du midi avec repas de 0.10 €. Nouveaux tarifs :

Matin : de 06h45 à 07h30 : 1.78 € (l'enfant peut apporter une collation le matin)

de 07h30 à 08h30 : 2.32 €

Midi : sans repas : de 11h45 à 12h30 : 1.78 €

de 12h30 à 13h30 : 2.32 €

avec repas : de 11h45 à 13h30 : 8.10 €

Soir : de 16h15 à 17h15 : 4.02 € avec goûter

de 17h15 à 18h00 : 1.78 €

L'assemblée accepte à l'unanimité l'augmentation des tarifs des tranches du périscolaires à compter du 1^{er} novembre 2020.

II - URBANISME

DPU :

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Section cadastrée AC, parcelle N°360, 18 Rue Octave Stortz, appartenant à Monsieur ALLAIRE Jonathan pour une contenance de 10 ares et 03 ca.
- Section cadastrée AD, parcelle N°92, Rue du Kiosque, appartenant à Madame GUYOT Paule pour une contenance de 6 ares et 27 ca.
- Section cadastrée AL, parcelle N°142, A GRAY, appartenant à l'Entreprise LACOSTE pour une contenance de 8 ares et 23 ca.
- Section cadastrée AD, parcelles n°133 et n°134, au village et place des 3^{ème} tirailleurs algériens, appartenant à Monsieur et Madame BORDY Eric et Patricia pour une contenance respective de 1 are et 21 ca et de 6 ares et 90 ca.

III - FORET

Vente de bois du 23 septembre à Champagnole :

En accord avec l'ONF, 2 lots ont été présentés pour un total de 150 m³ au prix de 52,52 € / m³. Une dizaine de personnes sont intéressées par une vente de bois d'affouage. Celle-ci serait organisée en Décembre sous réserve de l'accord de l'ONF.

IV - INTERCOMMUNALITE

Comptes rendus du 10 juillet 2020 et du 3 septembre 2020 :

Un nouveau président a été élu à la communauté de communes : Monsieur Franck VILLEMMAIN. Monsieur Anthony MERIQUE conserve sa place de vice-président (eau-assainissement).

La communauté de communes fait appel à candidature : pour les conseillers des communes avoisinantes qui souhaitent siéger au sein de l'une des commissions, c'est toujours possible. Sur les 43 communes présentes, 38 n'ont qu'un seul représentant.

Désignation des membres représentants et suppléants de la CLECT : délibération n°29.10

Depuis la suppression de la taxe professionnelle, la Contribution Economique Territoriale l'a remplacée, donnant lieu à des compensations financières entre structures intercommunales et Communes. Suite à la fusion entre les Communautés de Communes de Maiche et de Saint-Hyppolite, organisées sur des modes de compensation différents, la CLECT (Commission Locale d'Etablissement des charges Transférées) a été instaurée afin de déterminer au mieux le transfert des charges entre tous.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la désignation des nouveaux membres de la CLECT par les conseils municipaux doit être engagée dans chaque commune pour conduire la prochaine réunion de la CLECT par la Communauté de Communes du Pays de Maiche (CCPM).

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'élection de :

- deux représentants : Anthony MERIQUE et Jean-Paul FEUVRIER
- deux suppléants : Brigitte MAIRE et Chantal DUBOC.

V PERSONNEL :

Mutation sortante de Madame Christelle CARTIER :

Madame Christelle CARTIER quitte la Commune de Damprichard à compter du 22 octobre pour prendre son poste au sein de la Commune de Les fins.

Recrutement par voie de mutation de Madame Fanny DUBOIS :

Madame Fanny DUBOIS prend ses fonctions le 15 octobre en vue de son remplacement. Une période de tuilage a été prévue afin de faciliter sa prise de fonction.

Reprise du travail de Madame Isabelle COULOT :

Le congé de maladie de Madame Isabelle COULOT prend fin le 4 octobre. L'agent bénéficiera du report de ses congés du 4 octobre au 8 novembre inclus. Un contrat de remplacement sera proposé à Madame Alexandra GARNIER du 2 novembre au 15 novembre inclus afin de faciliter sa reprise compte tenu de son état de santé.

Demande d'apprentissage de Monsieur James ROBERT :

Actuellement en formation animation-jeunesse à Orchamps Vennes, Monsieur James ROBERT souhaite bénéficier d'un apprentissage au service périscolaire. Il a effectué l'année dernière un service civique au sein de l'école primaire jugé satisfaisant.

VI QUESTIONS DIVERSES :

Programme de mise en vente de 4 logements Néolia : délibération N°30.10

Dans la continuité des échanges avec Néolia et en vertu des conditions détaillées dans l'article L445-1 du Code de la Construction et de l'Habitation qui précise les modalités de consultation des avis des collectivités d'implantation et garantes des emprunts afférents aux programmes de vente, il y a lieu que la commune de Damprichard se prononce sur la vente de 4 logements situés au 24 A à 24 D rue des Ecoles pour une date prévisionnelle de mise en vente en 2022. L'assemblée se prononce favorable à l'unanimité pour la vente de 4 logements avec une date prévisionnelle en 2022.

Point sur les travaux en cours :

Cimetière : travaux débutés le 28 septembre. Les prestataires sont les entreprises Dromard pour le terrassement et Vermot pour les bordures. Fin prévue début Novembre.

Ancien cimetière : travaux dans l'allée centrale ainsi que la pose de trappe et d'enrobées prévus avant la Toussaint.

Eglise : Les entreprises Brischoux et Holup interviennent pour la zinguerie. Le devis est signé, en attente des prestataires. Il est nécessaire de relancer car les travaux doivent impérativement intervenir avant l'hiver à cause des intempéries.

Pour la chaudière, la dalle doit être renforcée. Un devis a été demandé à l'entreprise Simon Pagnot. Une consultation devra être relancée uniquement pour la partie chaudière.

Monsieur CSUZI demande l'installation d'une main courante concernant les escaliers de l'église, difficilement praticables aux personnes âgées. Il existe une entrée sur le côté de l'église pour les personnes à mobilité réduite mais elle manque de visibilité.

Impasse des frênes : les purges doivent être faites pour renforcer la structure de la chaussée.

Lotissement Pergaud : compte tenu de la circulation importante depuis ce nouveau lotissement, suite aux remarques de plusieurs habitants, il serait nécessaire d'envisager la mise en place d'un passage piéton à sa sortie, rue Pergaud.

Monsieur Martiel Cordier signale qu'il manque une balise au rond-point, due par Lacoste. Un courrier leur sera transmis afin de rectifier.

Repas des anciens annulé :

Habituellement, les habitants de la Commune de 70 ans ou plus sont conviés à un repas. Pour ceux de plus de 75 ans qui ne peuvent se présenter, un colis leur est livré contenant divers produits régionaux.

Cette année, il a été décidé d'annuler le repas des anciens du 21 novembre au regard de la situation sanitaire actuelle. En remplacement, un colis sera livré aux aînés de la commune de 70 ans et plus (un colis par couple) pour un total de 250 colis.

Féerie de Noël :

Les membres du bureau souhaitent démissionner et sont en recherche de remplaçants. Cette démission est à confirmer lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre.

Le comité des fêtes s'est réuni le 7 septembre afin de réorganiser la féerie de cette année. La tenue des stands serait assurée par les associations avec une aide administrative assurée en Mairie. On recherche des bénévoles pour la mise en place des chalets.

En outre, la date a dû être modifiée, le prestataire du père Noël n'étant pas disponible le samedi 19 décembre. La féerie est avancée au Vendredi 18 décembre.

Agendas 2021 :

Le Bon à Tirer sera validé la semaine prochaine. Les agendas pourraient être disponibles fin Novembre.

Damprichard Info :

La 1^{ère} édition de l'année 2021 est en cours pour une distribution prévue fin Janvier. Il contiendra notamment la présentation du nouveau conseil municipal et les vœux du Maire.

Ecole primaire :

Les batteries de 10 des 15 tablettes numériques de l'école primaire ont gonflé à cause d'un défaut de la valise de rechargement. L'assurance pourrait prendre en charge les réparations.

Bibliothèque :

Malgré le déconfinement, la fréquentation de la bibliothèque n'a pas repris. Un message sera diffusé sur le panneau d'affichage de la mairie afin d'informer les habitants.

Salle polyvalente :

Monsieur Damien SCHELL signale que le bardage de la salle polyvalente est de plus en plus dégradé. La dégradation proviendrait de vandalisme mais surtout de la mauvaise qualité de celui-ci, notamment le revêtement de couleur rouge qui se "décolle" à plusieurs endroits. En outre, des plaintes sont rapportées concernant un manque de diplomatie de la personne chargée de la location de la salle lors de l'état des lieux.

Propreté urbaine :

Des habitants ont signalé un manque de poubelles dans le village pour les déjections canines.

Couverture médicale :

Suite au départ en retraite du médecin en fin d'année, il n'y a pas de remplaçant prévu à Damprichard. Il faut engager une réflexion pour éviter la désertification médicale. Monsieur le Maire a été contacté par un service de télémédecine qui pourrait travailler en lien avec la pharmacie.

Coupe du chêne :

Suite à la tempête du week-end dernier, une branche du chêne est tombée sur la route. Par sécurité, il s'est avéré nécessaire de couper le chêne. Une réflexion est en cours pour remplacer l'espace qu'il occupait, qui semble vide désormais.

Réunion des commissions Voirie et Bâtiment :

La prochaine réunion des commissions voirie et bâtiment aura lieu le jeudi 22 octobre à 20 heures à la salle d'honneur afin de discuter des projets pour 2021 et au-delà, notamment :

- Le projet Périscolaire,
- Les priorités de la voirie (place de la mairie, rue Leclerc jusque rue Pasteur, etc.),
- L'opportunité de la mise en place d'une chaufferie bois dans le verger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 58.